

# DuoDay



## « Faire bouger les lignes, ensemble »

Nice – 24 novembre 2023

A l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes en situation de handicap, la présidente Marianne Pouget a souhaité associer le tribunal administratif de Nice, pour la troisième année consécutive, à l'opération du DuoDay (jeudi 23 novembre).

Cette journée permet aux personnels de l'institution de changer de regard sur le handicap. Pour les personnes accueillies, c'est une opportunité supplémentaire de découvrir certains secteurs professionnels, certains métiers et ainsi préciser un projet professionnel et avancer dans leur parcours d'insertion, d'évolution ou de reconversion professionnelle.



Pour l'occasion, **5 personnes en situation de handicap ont été accueillies** au tribunal administratif de Nice, dans le cadre de « binômes DuoDay », et ont pu participer à un cycle de rencontres, de réunions, d'exposés et de discussions avec les membres de la communauté de travail du tribunal (présidente du tribunal, magistrats, agents de greffe, médiateurs, secrétaire de direction, greffier en chef, responsable informatique, etc.).

Le temps fort de cette journée aura sans aucun doute été la réunion qui s'est tenue dans la grande salle d'audience durant la pause méridienne, en présence de nos 5 invités du jour, des parrains et marraines, des agents et magistrats du tribunal et de plusieurs responsables de **Pôle emploi Nice Nord**, de **Cap Emploi 06** et de **Handy job 06**, spécialistes de l'insertion des personnes en situation de handicap.



*« Cette journée aura été aussi riche que sympathique, pour tous. Nous repartons avec une véritable satisfaction...même s'il reste encore tant à faire pour construire une société véritablement inclusive, où le handicap, qu'il soit moteur, psychique, cognitif ou pluriel, ne soit plus une barrière ni même un frein à l'accès à l'éducation, à l'emploi...au bien être ! ».*

Amaury Lenoir (référent médiation et organisateur de la journée).

**Pour rappel, tout employeur public d'au moins 20 agents doit employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de 6 % de l'effectif total. L'obligation d'emploi concerne tous les agents, quelle que soit la nature de leur contrat.**

*La juridiction administrative est doublement labellisée au titre de ses actions en faveur de l'égalité et de la diversité.*

**\*\*\*\***